

Délibération du Conseil Municipal**D.2022 - 62****ACTE : 7.5.2.****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER A M. CAM

Excusés / Absents : M. BADO, BAÏADA, GERVAIS

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 22/06/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS N°1-4 - ANNEE 2022**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir la liste des associations auxquelles seront attribuées des subventions communales de fonctionnement pour l'année 2022. La commission des associations s'est réunie le 8 juin et propose la répartition suivante :

Associations	Décision conseil
Volley Ball Lauzertin	400 €
Piégeurs du Tarn et Garonne APTAG	20 €
Goujon Lauzertin	250 €
Rainettes des Prés	1 800 €
Métalik'Art	3 000 €
Festival du Quercy Blanc	300 €
Quercimages	800 €
Art Points de Vue	4 000 €
Chamotte et barbotines	500 €
A.I.D.E.R.	400 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	2 400 €
Amis de la Médiathèque Lauzerte	500 €
FNACA	100 €
APE Ecoles	1 300 €
Amis des Chats	150 €
Don du Sang Montcuq	100 €
Prévention routière	100 €
Association Quercy Cameroun	200 €
Fonds Solidarité Logement / C. Général	400 €
TOTAL	16 720 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ETABLIT** : comme ci-dessus la liste des associations bénéficiaires
- **AUTORISE** : le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder au paiement des subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
François LE MOING